

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-6064						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour un montant total de 514 647,37 \$ et de confirmer la contribution financière de la Ville au projet							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 06-Concorde-Bois-de-Boulogne 11-Laval-des-Rapides 20-Fabreville 21-Sainte-Rose								
<b>Actions : AIDE FINANCIÈRE</b>  <b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non <b>Montant :</b> 514 647,37 \$								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="71 940 1549 1034"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-04-26</td> <td>CE-20230426-1302</td> <td>DÉMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE</td> </tr> </table> <u>Résumé</u> <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b>  d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), au montant total de 1 879 085,43 \$, dont les détails apparaissent au tableau joint au présent sommaire décisionnel.  (SD-2023-2063)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-04-26	CE-20230426-1302	DÉMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-04-26	CE-20230426-1302	DÉMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  Dans le cadre du Plan directeur du réseau cyclable, le Service de l'ingénierie poursuit son travail de déploiement et de bonification d'aménagements cyclables dans l'objectif d'accroître la part modale du transport actif.  Dans le programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une aide financière est disponible pour des travaux de bonification du réseau cyclable existant. L'aide versée représente 50 % des dépenses admissibles engagées dans les projets.  Dans le cadre de ce programme, il est requis de fournir une résolution du conseil municipal appuyant les demandes. En ce sens, le Service de l'ingénierie souhaite déposer des demandes d'aide financière pour 7 projets de bonification du transport actif en cours de planification pour une réalisation en 2024-2025, n'ayant pas encore fait l'objet d'une demande d'aide financière.  Ces projets sont résumés à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel:  - Amélioration des infrastructures de transport actif (2024): demande cumulée de 486 647,37 \$ (voir tableau 1 de l'annexe 1); - Entretien de la Route verte et de ses embranchements (2024): demande cumulée de 28 000 \$ (voir tableau 1 de l'annexe 1);  Total des demandes: 514 647,37 \$.								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-6064
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;</p> <p>ATTENDU QUE les projets mentionnés précédemment et déposés relativement à ce programme sont estimés à 1 423 294,74 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 514 647,37 \$;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière de 908 647,37 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU:</b></p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 514 647,37 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);</p> <p>de confirmer sa contribution financière de 908 647,37 \$ et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;</p> <p>d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes sans nécessité de la signature de la greffière ou de la greffière adjointe, et à transmettre les originaux à la greffière.</p>		